



Assemblée extraordinaire du 18 mai 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 18^e jour du mois de mai 2016, à 18 heures30 sous la présidence de son Honneur le maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présent : Mme Gina Samson MM, Remi Whittom Christian Grenier ,
Alain Delarosbil, Frédéric Delarosbil, Hébert Huard

Est également présents Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2016-05-97 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Identification de l'adjudicataire suivant l'appel d'offres du gestionnaire du projet du complexe sportif
6. Premier paiement contrat LFG et HONCO
7. Identification de l'adjudicataire du projet de l'actualisation du site internet
8. Identification de l'adjudicataire du projet de l'affiche numérique
9. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offre portant sur la téléphonie et l'internet
10. Adjudication contractuelle et paiement – Construction Baie des Chaleurs inc.
11. Adoption règlement d'emprunt, produits de communication publique
12. Mandat pour établir la et les zones de servitudes – 1ere ave-Ouest
13. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
14. Adjudication contractuelle pour des travaux à la 1ere Ave-Ouest, à la rue Day et à la Maison des Citoyens
15. Participation aux activités de la Chambre de Commerce de la Baie des Chaleurs
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur **Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

2016-05- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun document n'a fait l'objet de déposition.

2016-05-98

5- . ADJUDICATION CONTRACTUELLE DU GESTIONNAIRE
DU PROJET DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a tenu un deuxième appel d'offres visant l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a été formé pour répondre à l'appel d'offre soient : TRINORD de Québec; ARPO de New-Richmond; WSP de Gaspé; AXOR de Montréal et COLIERS INTERNATIONAL de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les cinq soumissionnaires ont déposé leur offre de services dans les temps requis;

CONSIDÉRANT QUE comité d'analyse a été formé et constitué de quatre personnes;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative a été effectuée et les résultats sont les suivants :

TRINORD 89,9/100 et 423 600 \$

WSP 88,1/100 et 177 650 \$

ARPO N/C

AXOR 90,9/100 et 144 361 \$

COLLIERS International 85,1/100 et 217 356 \$

CONSIDÉRANT QUE le classement combiné des résultats qualitatifs et quantitatifs est les suivants :

TRINORD 32,0

WSP 77,7

ARPO N/C

AXOR 97,6

COLLIERS International 62,16

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse est arrivé à la recommandation suivante : Il recommande unanimement la firme AXOR, celle qui combine le meilleur résultat qualitatif et le plus bas prix offert;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal identifie l'adjudicataire de l'appel d'offre comme étant AXOR de Montréal et mandate la direction générale d'établir un protocole d'entente avec l'adjudicataire et autorise messieurs Paul-Arthur Blais, maire, et Paul Langlois, directeur général, à paraphé les documents requis à l'acte contractuel avec l'adjudicataire.

Adoption unanime

2016-05-99

6 - PREMIER PAIEMENT CONTRAT LFG ET HONCO

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire de l'offre d'appel pour la conception la planification et la réalisation du projet du Complexe sportif a déposé une premier demande de paiement progressif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de LFG et HONCO fait suite à l'amorce des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE selon la demande représente 50% des plans d'architecture réalisés, 90% des plans de structures complétés, 10% des plans de génie mécanique et finalement 30% du coût des assurances;

CONSIDÉRANT QUE la demande de ce premier paiement progressif a été déposée le 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whitton** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil municipal autorise le service de la trésorerie et des finances à effectuer le paiement de (133 921,16) à la faveur de LFG et HONCO adjudicataire du Devis de performance pour la conception, la planification et la réalisation du projet du Complexe sportif de Paspébiac.

Adoption unanime

2016-05-100

7 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DU PROJET DE L'ACTUALISATION DU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été effectué par la Ville de Paspébiac visant la refonte et l'actualisation du site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) entreprises ont déposé des offres de services dans les temps requis : Imagia, Nubee, Navigue.com, MXO, Weblounge, EP4, M blanche, Jolifish.Cundari;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a été formé;

CONSIDÉRANT QUE sept des neufs soumissionnaires ont été déclarés conformes et ont réussi le passage de l'examen qualitatif ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse qualitative a donné les résultats suivants :

Imagia: 29.85/60	Nubee: 41.6/60	Navigue.com: 38.93/60
MXO: 39.25/60	Weblounge: 43.10/60	EP4: 40.13/60
M blanche: nc	Jolifish : 50.88/60	Cundari: 50.48/60

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dans les offres de prix se sont classés selon les résultats suivants :

Imagia : -----	Nubee : 15 750\$	Navigue.com 28 315\$
MXO: 22 253\$	Weblounge : 29 770\$	EP4 : 68 028\$
M blanche : -----	Jolifish : 15 905\$	Cundari : 33 150\$

CONSIDÉRANT QUE la combinaison de l'analyse qualitative et quantitative les résultats sont les suivants :

1. Jolifish : 90.48
2. Nubee : 81.60
3. Cundari : 69.68
4. MXO : 68.15
5. Weblounge : 65.50
6. Navigue.com 61.33
7. EP4 : 59.33

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyses ont résolu à l'unanimité de recommander JOLIFISH l'entreprise qui a obtenu le meilleur classement et présentant la soumission ayant le meilleur ratio qualité prix;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur **Rémi Whittom** et appuyé par Madame **Gina Samson** que le conseil municipal identifie comme adjudicataire Jolifish et mandate la direction générale d'établir un protocole d'entente auprès de l'adjudicataire et autorise, le maire, Paul Arthur Blais, et le directeur général, Paul Langlois pour parapher les documents requis pour l'adjudication contractuelle à la faveur de l'adjudicataire.

Adoption unanime

2016-05- 101

8 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DU PROJET DE L'AFFICHE NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été effectué par la Ville de Paspébiac visant l'acquisition et l'installation d'une affiche numérique;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé des offres de services dans les temps requis : Enseignes Ste-Marie; Gagnon Image Inc; Hansen Signs; Enseignes professionnelles et E Sign;

CONSIDÉRANT QUE chaque soumissionnaire devait répondre à deux options soient des affiches de dimensions différentes;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a été formé;

CONSIDÉRANT QUE les quatre soumissionnaires ont été déclarés conformes et ont réussi le passage de l'examen qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse qualitative a donné les résultats suivants :

E Sign : 35.6 /60 Hansen Sgns : 49/60 Image Gagnon : 29.6/60
Enseignes professionnelles : 42.6/60 Enseignes Ste-Marie : 39.0 / 60

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dans les offres de prix se sont classées selon les résultats suivants :

E Sign : 57 940 \$ Hansen signs : 67 708 \$ Image Gagnon : 21 969 \$
Enseignes professionnelles : 44 270 \$ Enseignes Ste-Marie : 46 200 \$

CONSIDÉRANT QUE les résultats combinant analyse qualitative et offre de prix donnent les résultats suivants :

Enseignes professionnelles : 82,6
Enseigne Ste-Marie : 77

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bien spécifié qu'elle recherchait un produit de qualité dans son appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyses ont résolu à l'unanimité de recommander l'entreprise Enseignes professionnelles, Elle a obtenu le meilleur classement et le plus bas prix conforme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** le conseil municipal identifie comme adjudicataire Enseignes professionnels et mandate la direction générale d'établir un protocole d'entente auprès de l'adjudicataire et autorise le maire, Paul Arthur Blais, et le directeur général, Paul Langlois, pour parapher les documents requis pour l'adjudication contractuelle à la faveur de l'adjudicataire.

Adoption unanime

2016-05-102 9 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRE PORTANT SUR LA TÉLÉPHONIE ET L'INTERNET

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été effectué par la Ville de Paspébiac visant le renouvellement de son service téléphonique et son soutien internet;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposées des offres de services dans les temps requis;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a été formé;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont été déclarés conformes soit **Cogeco** et **LGM Solution** 9152-2458 Québec Inc;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires dont les offres de prix se sont classées, c'est à dire un coût forfaitaire comprenant la configuration des équipements et l'installation des services selon les résultats suivants :

LSM Solution : prix mensuel sur trois ans / 1146.47\$ (avant les taxes applicables)

Cogeco : prix mensuel sur trois ans / 828.65\$ (avant les taxes applicables)

Le différentiel entre les deux soumissionnaires représentent un pourcentage de 38%;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyses ont résolu à l'unanimité de recommander l'entreprise COGECO pour un contrat de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal identifie comme adjudicataire COGÉCO et mandate la direction générale d'établir un protocole d'entente auprès de l'adjudicataire et autorise le maire, Paul Arthur Blais, et le directeur général, Paul Langlois pour parapher les documents requis pour l'adjudication contractuelle à la faveur de l'adjudicataire.

Adoption unanime

2016-05-103 10 - ADJUDICATION CONTRACTUELLE ET PAIEMENT À CONSTRUCTION LA BAIE DES CHALEURS INC

CONSIDÉRANT QUE construction La Baie des Chaleurs Inc. a été mandatée pour compléter des travaux à la Maison des Jeunes, anciennement une partie du rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil municipal autorise le paiement de trois mille quarante-six dollars et quatre-vingt-quatre cents(3 046.84\$) incluant les taxes applicables à la faveur de Construction La Baie des Chaleurs Inc. et mandate le service de la trésorerie et des finances à effectuer ledit paiement.

Adoption unanime

2016-05-104 11- MANDAT DE PRODUIRE UN REGLEMENT D'EMPRUNT 2016- 430 EN COMMUNICATIONS PUBLIQUES -

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac vient de tenir deux appels d'offres portant sur l'acquisition et l'installation d'une affiche numérique et sur la refonte de son site internet;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des deux mandats en communication publique correspond à des sommes de près soixante-quatorze mille dollars (74 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté le 11 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil mandate le service de trésorerie et des finances à élaborer à un règlement d'emprunt 2016-430 au montant de soixante-quatorze mille dollars (74 000 \$) et autorise Madame Annie Chapados, directrice du service de la trésorerie et des finances, et Monsieur Paul-Arthur Blais, maire, de parapher les documents requis pour réaliser ledit emprunt.

Adoption unanime

2016-05-105 12 – MANDAT POUR ÉTABLIR LA ET LES ZONES DE SERVITUDES – 1 ÈRE AVE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite entreprendre dans les meilleurs délais un prolongement de son réseau sanitaire sur la 1ere Ave-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s’effectueront sur le versant nord de ladite Avenue;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les travaux, la Ville doit négocier des servitudes auprès de trois contribuables;

CONSIDÉRANT QUE les servitudes devront faire l’objet d’actes notariés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** de confier à Me Richard Deraiche, notaire, le mandat d’élaborer et de compléter les actes requises pour obtenir les servitudes nécessaires pour la réalisation des travaux.

Adoption unanime

2016-05-106 **13 – PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Paspébiac ont tenu une séance du conseil le 18 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont adopté la résolution 2016-05-106 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Day pour le montant subventionné de quatorze mille neuf cent treize dollars (14 913,00\$) et conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses et dont la gestion incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal de Paspébiac adopte la présente résolution telle que demandé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports.

Adoption unanime

2016-05-107 **14 – AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR DES TRAVAUX À LA 1 ÈRE AVE-OUEST, À LA RUE DAY, LA CANALISATION SUR LA RUE ST-PIE X ET DES TRAVAUX LA MAISON DES CITOYENS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite réaliser des travaux sur son réseau sanitaire sur la rue Day et la 1ere Ave-Ouest ainsi que des travaux de canalisation sur la rue St-Pie X;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit voir au classement de ses archives et que des travaux doivent être finalisés dans des lieux prévus pour les archives au-sous-sol de la Maison des Citoyens;

CONSIDÉRANT QUE des estimations ont été faits pour les divers types de travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux estimés se chiffrent à un montant de soixante-quinze mille (75 000 \$) dollars;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné par **Monsieur Frédéric Delarosbil** autorisant le service de la trésorerie et des finances à rédiger un règlement d'emprunt et d'enclencher le processus d'adoption du règlement par les instance gouvernemental afin de procéder à l'aménagement des travaux prévus aux présentes.

2016-05-108

15 – PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce Baie-des Chaleurs, par le biais de son président Monsieur Pierre Poirier, a soumis une offre exclusive aux Villes de son territoire, à participer à leur programmation d'activités et s'assurer ainsi d'être au cœur du développement tout en étant informées des nouvelles économies de notre région. ;

CONSIDÉRANT QUE cette participation est constituée d'un ensemble d'activités;

CONSIDÉRANT QU'un coût est associé à cette participation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal autorise le paiement de 2 475,00 \$ à la faveur de la Chambre de Commerce de la Baie-des-Chaleurs.

Adoption unanime

2016-05

16 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-05-109

17- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 8 h 53.

Paul-Arthur Blais, maire

Paul Langlois, greffier